



Statut TSEEAC : le top du dialogue social, l'ultimatum de l'Administration !!!!

Aujourd'hui, l'Administration a fait sa « dernière offre avant abandon du projet » !

Une grille indiciaire encore loin de satisfaire les aspirations légitimes des TSEEAC et très loin d'honorer les engagements de la DGAC et du gouvernement.

Rappel des promesses : «*La prise en compte des évolutions professionnelles des TSEEAC connaîtra une reconnaissance statutaire revalorisée à tous les grades. La réforme de la grille indiciaire des TSEEAC portera l'indice terminal du corps à l'indice brut 702 avec un allongement de la carrière.*»

Pour les aspects négatifs et les contraintes, tout le monde a bonne mémoire et considère les TSEEAC comme atypiques. Pour les avancées, tout ce monde devient amnésique et considère que les TSEEAC doivent « rentrer dans le moule » et s'aligner sur les autres corps de techniciens supérieurs de la Fonction Publique !!!

TSEEAC classe Normale et Principale, RIEN ne bouge !!!

TSEEAC classe exceptionnelle, un indice 702 à l'arrachée, au prix de l'allongement de la carrière et d'un pied de grade revu à la baisse !!!

	TSEEAC Normal		TSEEAC Principal		TSEEAC Exceptionnel		Durée échelon
	actuel	futur	actuel	futur	actuel	futur	
Echelon 11	585		--	--	--	--	
Echelon 10	556	585	--	--	--	--	
Echelon 9	528	556	--	--	--	--	
Echelon 8	504	528	619	619	--	--	
Echelon 7	481	504	602	602	--	702	
Echelon 6	457	481	582	582	--	672	3
Echelon 5	434	457	558	558	646	645	3
Echelon 4	411	434	534	534	625	624	3
Echelon 3	384	411	510	510	599	598	2
Echelon 2	361	384	485	485	585	577	2
Echelon 1	326	361	460	460	555	555	2
Stagiaire 2	--	341	--	--	--	--	
Stagiaire 1	311	333	--	--	--	--	
Elève	306	325	--	--	--	--	

FO ne peut en aucun cas s'estimer satisfait de cette proposition !! Bien sûr, nous avons évité la catastrophe de la proposition précédente communiquée fin octobre et dans laquelle un TSEEAC perdait en rémunération tout au long de ses 42 années de carrière, mais nous sommes encore loin du compte qui était dû aux TSEEAC !! N'oublions pas que **la RGPP (ou son sosie !) nous frappe de plein fouet depuis l'été 2008** et que la revalorisation de la carrière devait en être une compensation !



Reste encore un aspect sur lequel la DGAC et la FP sont encore très silencieuses : la méthode de transposition d'une grille vers l'autre !!

FO a rappelé à l'Administration qu'en cette période pré-protocolaire, afficher avec autant d'aplomb et 4 années de retard une mesure aussi peu respectueuse des promesses et des accords passés pouvait très difficilement conduire au rétablissement d'un climat de confiance mais démontrait un mépris certain envers les personnels !!

La nouvelle rédaction du statut a été revue à minima pour inscrire les dernières évolutions (formation initiale, recrutement travailleurs handicapés, évolutions cadre législatif et réglementaire en général). Il est pour le moins navrant de constater que nous devons nous battre pied à pied pour ne pas régresser et que la Fonction Publique se refuse à acter tout constat positif d'évolution des fonctions tenues !!

Au vu des réjouissances annoncées dans les premières séances des GT pré-protoculaires, il est légitime de se demander jusqu'où pourront aller la mauvaise foi et les brimades de l'Administration avant de pousser les personnels à bout !!

L'Administration affiche fièrement les conclusions d'un GT national sur les risques psychosociaux mais la politique menée est en opposition totale avec le discours !!!

FO a voulu obtenir une possibilité d'amélioration de la fin de carrière pour les TSEEAC (à la fois les agents de classe principale titulaires de la deuxième qualification statutaire et les agents de classe exceptionnelle).

**S'abstenir ou refuser le projet pénalisait l'ensemble des TSEEAC...
FO a donc pris ses responsabilités et a accepté ce projet à la condition expresse que les mesures de transposition d'une grille vers l'autre soient favorables aux TSEEAC.. !**

FO déplore le manque de motivation de la DGAC sur ce dossier qui a été une preuve supplémentaire de mépris vis à vis des TSEEAC.

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom & Prénom :
Date de naissance :

Email :

Corps :

Affectation :

Adresse professionnelle :

A....., le..... Signature

 :

Portable :

**A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail ou au :
SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116
33704 MERIGNAC CEDEX**

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! www.fodgac.fr/fr/adhesion/
Contacts FO : Thierry Morot Frédéric Barret Eric Lallis Sébastien Belnou Yoann Cruzat

